



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050084

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

INTERVENTION PLANIFIEE 12790
N/REF : 1/01/2024 51H00 C:004400 I:19279
V/REF : 201/61410310

SDC 'Le Bellevue Bât A'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : LE BELLEVUE BAT A
1-2 RUE GEORGES SAND
BATIMENT A
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 31 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAT A1- LOCAL V.O/CONTAIERS - CONTACTER CHANTEMESSE 04 78215824 OU
06 82993315

MOTIF : Intervention quadrimestrielle

Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage de poubelle(s) et/ou de local(aux) vide-ordures

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE :

- 1 LOCAL V.O, 4 CONTAINERS GRIS DE 240 LITRES ET 2 CONTAINERS VERTS

NOTRE INTERVENTION EN DATE DU 12/03/2024

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule de nettoyage haute pression 0 a 120 bars avec son équipement.

Nettoyage et désinfection du(des) local(aux) vide-ordures et/ou des poubelles.

Application de produits désinfectants agréés et conformes a la norme NF T72-151.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1/ 3	Nettoyge/Désinf. Locaux VO/Containers	1	217,03	72,34
	TOTAL H.T.			72,34
	T.V.A. a 10,00%			7,23
	TOTAL T.T.C.En EURO			79,57

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

LTC SAS - 6, rue Léonard de Vinci - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 609 808 €

RCS. LYON B. 324 265 230 - TVA intracommunautaire FR65324265230

Tél : 04 78 79 43 43 - Fax : 04 78 79 43 40 - centreappels@ltc.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0813 981 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050084

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.